Image not found or type unknown

Démission de poste en cdi

Par **Aberrehail**, le **10/02/2019** à **02:50**

Bonjour je travail depuis 15 mois pour une société qui veut que je pose ma démission contre une indemnité de 2000€ ´. c'est légal ? Devrait je accepté ? Mon salaire brut 2200€. merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **10/02/2019** à **08:58**

Bonjour
Il serait plus avantageux pour vous de répondre par une sollicitation de rupture conventionnelle (droit aux allocations chômage).

Par **P.M.**, le **10/02/2019** à **09:05**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas vous obliger à démissionner même contre monnaie...

La rupture conventionnelle est une possibilité mais à condition que les deux parties en soient d'accord...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés